



**HAL**  
open science

**Un sérail pour le cardinal Mazarin. Louis Le Vau et  
l'adaptation du Serraglio de' Leoni de Florence à  
Vincennes**

Alexandre Cojannot

► **To cite this version:**

Alexandre Cojannot. Un sérail pour le cardinal Mazarin. Louis Le Vau et l'adaptation du Serraglio de' Leoni de Florence à Vincennes. *Annali di architettura*, 2009, 21, pp.151-166. halshs-00769262

**HAL Id: halshs-00769262**

**<https://shs.hal.science/halshs-00769262>**

Submitted on 13 Jan 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UN SÉRAIL POUR LE CARDINAL MAZARIN.  
LOUIS LE VAU ET L'ADAPTATION DU *SERRAGLIO DE' LEONIDE* FLORENCE À VINCENNES**

Alexandre COJANNOT

L'existence, sous Louis XIV, d'un étrange bâtiment dénommé « séraïl » au sein de la ménagerie du château de Vincennes, sur le territoire actuel de Saint-Mandé, est connue depuis longtemps. Signalé dès 1890 par l'abbé Dufour, l'édifice s'est vu consacrer en 1912 un chapitre entier de l'*Histoire des ménageries* de Gustave Loisel, qui dévoilait sa spécificité : construit dans le cadre des grands travaux lancés par le cardinal Mazarin à Vincennes, il était destiné à l'organisation de combats de fauves devant le roi<sup>1</sup>. En 1933, Jean Cordey en retrouvait les marchés de construction, datés de 1658, et publiait un plan levé par Antoine Desgodetz en 1694<sup>2</sup>. Aussi pouvait-on considérer que l'histoire de ce bâtiment original, mais d'une importance somme toute secondaire, était suffisamment établie.

Nul ne s'était arrêté cependant sur la genèse de l'institution, dont le nom même trahissait pourtant la singularité. Le terme *séraïl*, en français, n'a en effet qu'une seule étymologie reconnue, dérivant du turco-persan, et il désigne uniquement le palais du sultan ou, par extension, son harem<sup>3</sup>. L'italien *serraglio* présente en revanche une seconde signification, celle de ménagerie, attestée dès le Moyen Âge et tout à fait indépendante du sens oriental, étant issue du latin *serrare* : fermer ou enfermer<sup>4</sup>. C'est à cette dernière racine, qui a donné en français « serrer » ou « serrure », que se rattache le « séraïl » de Vincennes, qui constituerait donc un *hapax* dans notre langue, passé inaperçu des lexicographes.

De nouvelles découvertes documentaires, faites tant dans les fonds graphiques parisiens que dans la correspondance diplomatique de l'*Archivio di Stato* de Florence, viennent aujourd'hui expliquer cette singularité. Révélant non seulement l'origine italienne de l'institution, mais encore

---

<sup>1</sup> Au seuil de cet article, je tiens à adresser mes remerciements sincères à madame Rosalia Mano-Tolu, directrice de l'*Archivio di Stato de Florence* (A.S.F.), qui m'a permis d'effectuer dans son institution le stage international de l'Institut national du patrimoine, ainsi qu'à Francesco Martelli, responsable de l'*Archivio medico del Principato* (A.M.P.), dont l'accueil amical et le soutien scientifique ont accompagné toutes mes recherches florentines. Ma gratitude va également à Bertrand Jestaz, notamment pour son précieux apport documentaire (voir ci-dessous, n. 36), ainsi qu'à Jean Guillaume, pour sa relecture et ses conseils.

<sup>1</sup> Abbé V. Dufour, « La ménagerie royale du château de Vincennes à Saint-Mandé », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 17<sup>e</sup> année, 1890, p. 55-63 ; G. Loisel, *Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1912, t. II, p. 95-100. Ne distinguant pas la ferme royale de Vincennes, d'origine médiévale, et le séraïl des fauves, l'abbé Dufour a affirmé que ce dernier avait été aménagé par Charles IX, sans aucune preuve documentaire (*op. cit.* ci-dessus, p. 57) ; c'est en conséquence de cette erreur que Robert Knecht a récemment écrit que Charles IX avait construit une arène entourée de galeries à Vincennes (*The French Renaissance Court*, Yale University, 2008, p. 91). S'il y a bien eu de combats de bêtes à la Cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle, en particulier de dogues contre des taureaux sous Henri II (*ibidem*, p. 90-91), il ne s'agissait pas de combats de fauves et aucun bâtiment spécifique n'a été construit à cet effet, ni à Vincennes, ni dans les autres maisons royales.

<sup>2</sup> J. Cordey, « Colbert, Le Vau et la construction du château de Vincennes au XVII<sup>e</sup> siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, 1933, p. 273-293.

<sup>3</sup> *Le Grand Robert de la langue française*, dir. P. Robert (2<sup>e</sup> éd., dir. A. Rey), Paris, 2001, t. 6, p. 370.

<sup>4</sup> *Grande dizionario della lingua italiana*, dir. S. Battaglia et G. Bàrberi Squarotti, t. XVIII, Turin, 1996, p. 746-748.

les parts respectives prises dans sa création par Mazarin et son intendant Colbert, par la Cour du grand-duché de Toscane et par l'architecte Louis Le Vau, les sources invitent à étudier par le menu ce chapitre inédit des échanges culturels franco-italiens au XVII<sup>e</sup> siècle.

### *La requête du cardinal*

Dans sa dépêche hebdomadaire du 16 novembre 1657, l'abbé Pietro Bonsi – qui représentait le grand-duc de Toscane Ferdinand II de Médicis à la Cour de France depuis le début de l'année précédente – transmettait à Giovan Battista Gondi, premier secrétaire du grand-duc, une surprenante requête du cardinal Mazarin. Quelques jours auparavant, le cardinal lui avait confié son désir d'offrir au jeune Louis XIV « le plaisir de ces chasses qui se font à la Cour de S. A. [le grand-duc] », et lui avait ordonné pour cela « d'obtenir que vienne ici un homme expérimenté, pour s'y installer s'il le veut ou pour donner les enseignements nécessaires aux gens de ce pays<sup>5</sup> ». La nature des « chasses » dont il était question n'était toutefois pas définie et l'abbé Bonsi se contentait d'indiquer qu'il avait lui-même « eu la chance d'en voir une fois, lors d'un passage du duc de Modène<sup>6</sup> » à Florence, et qu'il s'agissait d'une « sorte de guerre », dont le cardinal voulait « procurer le divertissement à Sa Majesté lorsque celle-ci se trouve au château de Vincennes, où Son Éminence fait en sorte d'introduire toute sorte d'animaux<sup>7</sup> ». Depuis 1652, Mazarin était en effet gouverneur de l'ancienne forteresse et il s'employait alors à l'embellir et à la moderniser, afin d'en faire une résidence ordinaire de la Cour. Aussi pressante qu'imprécise, sa demande provoqua une certaine confusion à la Cour de Toscane, lorsque la lettre de Pietro Bonsi y arriva, quelque trois semaines plus tard.

De prime abord, le grand-duc et son premier secrétaire estimèrent que le vœu du cardinal était d'obtenir un spécialiste des chasses ordinaires, au sanglier et au cerf, parce que celles-ci ne se seraient pas pratiquées exactement de la même manière en France et en Toscane. Partant de ce principe, ils annoncèrent par retour de courrier l'envoi prochain de deux hommes, un aide de chambre du grand-duc, Ottavio Ricci, et un chasseur, Giulio Mangani<sup>8</sup>. Bientôt cependant de nouvelles dépêches de l'abbé Bonsi vinrent les détromper. Ainsi, le 23 novembre, ce dernier renouvelait la requête, en précisant qu'il y avait « déjà des lions au Bois de Vincennes<sup>9</sup> ». Le 7 décembre, il écrivait encore :

La Corte si trattiene a Vincennes da tre giorni in qualche passatempo de' combatti delle bestie, tauri, leoni et altra sorte ; intendo che S. M<sup>ta</sup> ci piglia gran gusto, onde l'huomo ch'il sig<sup>r</sup> cardinale

---

<sup>5</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 16 novembre 1657 : « Il sig<sup>r</sup> cardinale Mazarini desidera con gran passione di dar il gusto a S. M<sup>ta</sup> di quelle caccie che si fanno nella corte di S. A. [...] e perciò mi commette di procurare che venga in queste parti un huomo sperimentato, per fermarsi qua se vuole o per dare la notizia necessaria a questi del paese » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 604).

<sup>6</sup> « [...] come hebbi fortuna di vederne una volta quando vi passò il s<sup>r</sup> duca di Modena » (*ibidem*).

<sup>7</sup> « Io stimo che S. E. voglia procurare questo spasso d'una specie di guerra a S. M<sup>ta</sup> quando si ritrova nel castello di Vincennes, dove procura S. E. d'introdurre ogni sorte d'animali [...] » (*ibidem*, fol. 604v).

<sup>8</sup> Lettres de G. B. Gondi à P. Bonsi des 11 et 14 décembre 1657, respectivement de Florence et de Pise (A.S.F., A.M.P., 4662, non foliotée).

<sup>9</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 23 novembre 1657 : « [...] essendo di già nel Bosco di Vincennes leoni etc. » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 614).

Mazarini aspetta dalla cortesia di S. A. si farà honore, giaché quelli che se n'intrigano non ci sono troppo pratici<sup>10</sup>.

Ce n'est que le 4 janvier que Pietro Bonsi put éclaircir tout à fait l'intention du cardinal, à la suite d'un nouvel entretien particulier qu'il venait d'avoir avec lui. Mazarin demandait non seulement « que vienne quelqu'un pour gouverner, nourrir et, quand l'ordonnera S. M., faire se battre entre eux les lions, tigres et autres animaux qui sont à Vincennes, mais encore qu'il apporte avec lui un dessin pour bâtir un logement pour lesdits animaux, identique ou ressemblant à celui de Florence, avec ses compartiments, loges et commodités pour chaque bête, et que la personne qui sera envoyée par S. A. soit capable de faire exécuter ce dessin<sup>11</sup> ».

À Florence, le malentendu fut dissipé à temps pour rectifier les ordres donnés au début du mois de décembre. Ottavio Ricci fut confirmé dans sa mission : choisi en qualité de courtisan et jugé « homme d'esprit et de peine, capable pour cela d'accomplir toutes les parties de son devoir<sup>12</sup> », il était plus particulièrement en charge de la dimension diplomatique que devait comporter le voyage. S'il était par ailleurs un compagnon de chasse du grand-duc, « bon tireur à l'arquebuse, même en l'air<sup>13</sup> », Ricci n'avait cependant pas de compétence technique en matière de combats de fauves. Aussi lui adjoignit-on le chasseur Francesco Giulioni, « homme habile pour le gouvernement et la conduite des lions et autres animaux<sup>14</sup> », en lieu et place de Mangani. Les deux envoyés se mirent en route dans les derniers jours de l'année 1657, munis de cette lettre du premier secrétaire à Bonsi, en date du 28 décembre :

Se ne viene a cotesta volta, accompagnato da questa mia, il sig<sup>r</sup> Ottavio Ricci, aiutante di camera del ser<sup>mo</sup> padrone, et con esso sarà ancora Francesco Giulioni, uno de' cacciatori di S. A. Al primo si è consegnata la pianta del serraglio de' leoni et fatto dare ogni precisa informazione del modo del farsi le cacce degli stessi leoni con altri animali feroci, le quali si sono viste da lui più volte anche in atto pratico, et pur notizia ne ha etiandio il Giulioni, come ancora della maniera del nutrirsi tali animali<sup>15</sup> [...].

---

<sup>10</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 7 décembre 1657 (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 625) ; trad. : « La Cour séjourne à Vincennes depuis trois jours, occupée à certains passe-temps de combats de bêtes, taureaux, lions et autres ; on me dit que le roi y prend grand plaisir, si bien que ce sera une source d'honneur pour l'homme que monseigneur le cardinal attend de la courtoisie de S. A., d'autant que ceux qui s'en mêlent [ici] ne sont guère habiles. »

<sup>11</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 4 janvier 1658 : « [...] che non solo venisse un huomo per governare, nutrire e far battere quando comanderà S. M<sup>à</sup> leoni, tauri, tygri et altri animali che sono a Vincennes, ma che portasse seco un disegno per fabricare un alloggio a' detti animali conforme a quello di Firenze o simile, con quei scompartimenti, stanzini e commodità per ciascheduna bestia, e che fosse l'huomo che sarà mandato da S. A. capace di far eseguire il disegno » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 659v).

<sup>12</sup> G. B. Gondi à P. Bonsi, Pise, 14 décembre 1657 : « [...] persona di spirito et da fatica et atto però a potere adempire tutte le parti del suo debito » (A.S.F., A.M.P., 4662, non folioté).

<sup>13</sup> G. B. Gondi à P. Bonsi, Pise, 28 décembre 1657 : « [...] egli è bravo tiratore d'archibuso, anche per aria » (A.S.F., A.M.P., 4662, non folioté).

<sup>14</sup> G. B. Gondi à P. Bonsi, Pise, 22 décembre 1657 : « [...] un huomo pratico per il governo et maneggio de' leoni et delli altri animali » (A.S.F., A.M.P., 4662, non folioté).

<sup>15</sup> G. B. Gondi à P. Bonsi, Pise, 28 décembre 1657 (A.S.F., A.M.P., 4662, non folioté) ; trad. : « Le sieur Ottavio Ricci, aide de chambre de notre maître sérénissime, s'en va vers vous, accompagné par la présente, et il y aura également avec lui Francesco Giulioni, l'un des chasseurs de S. A.. Au premier, on a confié le plan du serraglio de' leoni et donné tous enseignements précis sur la manière de procéder aux chasses de ces mêmes lions avec d'autres animaux féroces, à l'exercice pratique desquelles il a même assisté plusieurs fois ; et Giulioni en a également connaissance, ainsi que de la manière de nourrir ces animaux. »

## Une tradition florentine

La double demande du cardinal Mazarin avait donc fini par être correctement entendue à la Cour du grand-duc. Il s'agissait d'une part d'introduire en France l'art des combats de fauves, tel qu'il était pratiqué en Toscane, et d'autre part de faire construire au château de Vincennes un bâtiment spécifique à cet effet, sur le modèle de celui qui existait alors à Florence. Cet édifice – désigné pour la première fois du nom de *serraglio de' leoni* dans la lettre de présentation du 28 décembre – et les spectacles qu'il abritait ont connu une très grande renommée en Europe à l'époque moderne et se trouvent mentionnés tant dans les descriptions de la capitale grand-ducale<sup>16</sup> que dans de très nombreux récits de voyageurs étrangers en Italie<sup>17</sup>. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le cardinal ait eu une connaissance précise de cette curiosité florentine, ayant pu la découvrir lui-même pendant sa jeunesse italienne ou à l'occasion de ses voyages au service de la diplomatie pontificale<sup>18</sup>. Depuis sa disparition à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette institution a sombré dans un oubli relatif, éclipsée dans la mémoire des historiens par la réputation des lions de la Florence médiévale<sup>19</sup>. Elle représente pourtant un aspect original de la culture de la Cour médicéenne, sur lequel il convient de s'arrêter quelque peu.

Signes de richesse et de magnificence, objets vivants de curiosité et d'échanges diplomatiques, les bêtes sauvages et exotiques ont très fréquemment été entretenues en Europe au Moyen Âge, dans les riches cités d'Italie aussi bien que dans la plupart des Cours princières<sup>20</sup>. Les lions, tenant le premier rang dans le bestiaire symbolique, étaient les plus prisés de ces animaux de collection et c'est à travers eux que se conserve de nos jours encore le souvenir toponymiques des fauvertés médiévales, dans la *via de' Leoni* qui longe le *Palazzo Vecchio* à Florence, comme dans la rue des Lions à Paris, située à l'emplacement de la ménagerie de Charles V à l'hôtel Saint-Pol. Attestés dans les sources à partir du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>, les lions revêtaient cependant à Florence une

---

<sup>16</sup> Voir en particulier, par ordre chronologique : G. Gualdo Priorato, *Relazione della città di Fiorenza e del gran ducato di Toscana sotto il regnante granduca Ferdinando II*, Cologne, 1668, p. 18 ; F. Bocchi et G. Cinelli, *Le bellezze della città di Firenze, dove a pieno di pittura, di scultura, di sacri templi, di palazzj, i più nobili artifizj e più preziosi di contengono*, Florence, 1677, p. 17-18 ; V. Follini, M. Rastrelli, *Firenze antica e moderna illustrata*, Florence, 1789-1802, t. III, chapitre XIII, p. 236-242.

<sup>17</sup> Parmi les descriptions du *serraglio* en langue française, on notera celles : de Michel de Montaigne en 1580 (*Journal de voyage*, éd. F. Rigolot, Paris, 1992, p. 80) ; d'un gentilhomme anonyme en 1606 (*Voyage d'Italie (1606)*, éd. M. Bideaux, Genève, 1982, p. 68-70) ; de l'abbé Charles Le Maistre (*Voyage en Allemagne, Hongrie et Italie (1664-1665)*, éd. P. et O. Ranum, Paris, 2003, p. 495-496) ; du président Charles de Brosses en 1739 (*Lettres d'Italie*, éd. F. d'Agay, Paris, 1986, t. I, p. 356) ; l'abbé Gabriel-François Coyer (*Voyages d'Italie et de Hollande*, Paris, 1775, t. I, p. 115) ; et Jérôme de La Lande (*Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766*, Venise-Paris, 1769, t. 2, p. 330-331).

<sup>18</sup> En 1634 en particulier, on sait que Mazarin, envoyé de Rome en Avignon en tant que vice-légat, a fait étape à Florence (voir M. Laurain-Portemer, « Chronologie », *Mazarin, homme d'État et collectionneur (1602-1661)*, Paris, 1961, p. XXXII). Son statut de représentant pontifical lui a certainement valu les honneurs de la cour médicéenne, dont une visite au *serraglio* et même un spectacle faisaient souvent partie.

<sup>19</sup> Les principales recherches publiées au sujet du *serraglio* de Florence à l'époque moderne sont celles de G. Loisel, *Histoire des ménageries...*, cit. [cf. note 1], t. I, p. 198-201 et M. M. Simari, « Serragli a Firenze al tempo dei Medici », *Natura viva in casa Medici*, Florence, 1986, p. 23-26, mais ni les unes, ni les autres n'ont porté sur son architecture.

<sup>20</sup> G. Loisel, *Histoire des ménageries...*, cit. [cf. note 1], t. I, chapitre V et VI.

<sup>21</sup> *Ibidem*, t. I, p. 149-153.

importance sans égale, du fait de leur assimilation à l’emblème de la cité, le célèbre *marzocco*<sup>22</sup>. Ils y étaient entretenus aux frais de la République, dans des cages situées d’abord auprès du *palazzo del Podestà*, actuel *Bargello*, puis à l’emplacement de la future *loggia dei Lanzi*, enfin, à partir de 1350, derrière le *Palazzo Vecchio*<sup>23</sup>. Ils y étaient l’objet d’une attention superstitieuse de la part des citoyens, qui voulaient reconnaître dans leur santé les présages de la fortune publique.

Jusqu’au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, il n’est cependant jamais question dans les sources florentines de combats organisés entre ou avec les fauves. Il semble que le premier spectacle de ce type ait été donné en 1459, sur la *piazza della Signoria*, à l’occasion de la visite du pape Pie II et de Galéas Sforza dans la ville<sup>24</sup>. Cette nouveauté et la mutation du statut des lions qu’elle implique se comprennent aisément dans le contexte politique et culturel de la Renaissance florentine. La référence humaniste aux *venationes* des arènes de l’Antiquité est tout d’abord évidente, comme le souligne, si besoin était, l’appellation italienne *caccie* pour ces combats. Du point de vue symbolique, la reconstitution des jeux antiques bénéficiait directement à son commanditaire, Cosme l’Ancien, qui parvenait ainsi à rabaisser aux yeux des Florentins les animaux emblématiques de la fierté républicaine, tout en se posant, devant le pontife romain, en empereur dans sa cité. Dès lors, les combats de bêtes à la mode des anciens Romains devint une spécialité locale, dont le peintre flamand Jan Van der Straet, actif à Florence pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, s’est inspiré dans plusieurs compositions<sup>25</sup> (fig. 1). Organisé à l’occasion de tous les événements diplomatiques et princiers à Florence pendant plus de deux cents ans, ces spectacles à la mode antique furent indissociablement liés au destin de la dynastie de Médicis et ils ne disparurent, significativement, qu’au premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec le dernier grand-duc de leur lignée<sup>26</sup>.

Tout d’abord maintenus dans leurs loges de la *via de’ Leoni*, les lions florentins furent déménagés vers la *piazza San Marco* en 1550, lorsque le grand-duc Côme I<sup>er</sup> entreprit l’accroissement du *Palazzo Vecchio*, dont la nouvelle façade postérieure s’éleva à l’emplacement de l’ancienne fauverie<sup>27</sup>. Dans un premier temps, l’installation fut, semble-t-il, précaire, auprès des

<sup>22</sup> « Perché, come uomini di gran coraggio, ab antico presero i Fiorentini il leone per insegna, così sempre anno avuto in costume di nutrirne molti nella città » (F. Bocchi, G. Cinelli, *Le bellezze...*, cit. [cf. note 16], p. 18). Voir également M. Lastri, *L’osservatore fiorentino sugli edificj della sua patria*, 3<sup>e</sup> éd, Florence, 1821, t. II, p. 129-139.

<sup>23</sup> R. Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, (Berlin, 1896-1927) éd. italienne en 8 vol., 1974-1981 : vol. III, p. 584 ; vol. V, p. 206-207.

<sup>24</sup> G. Loisel, *Histoire des ménageries...*, cit. [cf. note 1], t. I, p. 198 ; M. Lastri, *L’osservatore fiorentino...*, ouvr. cité à la n. 22, p. 132-134.

<sup>25</sup> Jan Van der Straet, connu à Florence sous le nom de Giovanni Stradano, est l’auteur de diverses scènes de combats d’animaux, dont deux – un dessin et une estampe – ont été précédemment publiées comme étant des vues de l’arène du *serraglio* florentin (G. Loisel, *Histoire des ménageries...*, cit. [cf. note 1], t. I, fig. 24 ; M. M. Simari, « Serragli a Firenze... », art. cité à la note 19, p. 27). Ces compositions sont en fait liées au recueil des *Venationes ferarum, avium, piscium, pugnae bestiariorum et mutuae bestiarum*, paru à Anvers vers 1580. Le volume, gravé d’après les dessins de Van der Straet, contient diverses vues d’arènes, mais toutes différentes et imaginaires. Selon les vers qui les accompagnent, ces planches figurent pour la plupart des combats antiques ; un seul est moderne, comme l’indique le vêtement des spectateurs (fig. 1). Le bâtiment est toutefois représenté de manière assez sommaire et rien ne permet d’affirmer qu’il reproduise fidèlement l’arène du *serraglio* florentin, même s’il s’en inspire sans aucun doute.

<sup>26</sup> En 1775, l’abbé Coyer commence ainsi sa description du *serraglio* : « Faut-il vous parler d’un spectacle qui avait de la célébrité sous les Médicis ? Un combat de bêtes, à l’imitation de l’ancienne Rome. » (G.-F. Coyer, *Voyages d’Italie...*, cit. [cf. note 17], p. 115).

<sup>27</sup> « A’ dì primo di dicembre 1550, si cavorno li lioni che erano stati gran tempo dentro al palazzo di piazza e si messono rimpetto allo Spedale di Santo Matteo da Santo Marco. E dove stettono detti lioni si fondò la bella facciata del palazzo nel 1587 » (A. Lapini, *Diario fiorentino dal 252 al 1596*, éd. G. O. Corazzini, Florence, 1900, p. 108).

écuries grand-ducales, dans le bâtiment abandonné de l'université fondée au siècle précédent par Niccolò da Uzzano. À une date indéterminée du principat de Ferdinand I<sup>er</sup> (1587-1609), on démolit l'ancien édifice, dont seules les caves subsistèrent, pour élever le *serraglio* sur le même terrain, à l'angle nord de la *piazza San Marco* et de la *via della Sapienza* (actuelle *via Cesare Battisti*) qui conduit à la *Santissima Annunziata*<sup>28</sup>. Désaffecté en 1776 sur ordre du grand-duc Léopold de Habsbourg-Lorraine<sup>29</sup>, puis rasé au début des années 1780 pour laisser place aux *Scuderie nuove* de Giovanni-Battista Ruggieri<sup>30</sup>, le bâtiment n'est plus connu aujourd'hui qu'à travers les descriptions littéraires anciennes et quelques plans tardifs, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. L'épisode de sa reproduction dans le parc du château de Vincennes, à partir du plan envoyé en 1657 par le grand-duc Ferdinand II, jette donc un éclairage nouveau sur l'histoire et le fonctionnement de cet édifice hors du commun.

### *Le plan de 1657*

En embarquant à Livourne à la fin du mois de décembre 1657, pour gagner la Provence et suivre ensuite la voie de terre jusqu'à Paris, Ricci et Giulioni emportaient avec eux « un dessin exact du bâtiment des compartiments et loges dans lesquels on entretient à Florence les lions et autres fauves »<sup>32</sup>. Arrivés à destination le samedi 2 février 1658, ils furent pris en charge par Pietro Bonsi, qui les introduisit dès le mardi 5 au matin auprès du cardinal Mazarin<sup>33</sup>. Ce dernier leur fit le meilleur accueil et s'enquit aussitôt du bâtiment du séraïl :

Considerò poi S. E. la pianta del seraglio, della quale per il minuto li diede precisa relazione il sig<sup>r</sup> Ricci, come della maniera di nutrir e far combattere li animali feroci il Giulioni, con molta

---

Cette source est utilisée par M. M. Simari (« Serragli a Firenze... », cit. [cf. note 19], p. 23), qui en donne une interprétation erronée : la « belle façade » fondée en 1587 n'est pas celle du séraïl, mais celle du *Palazzo Vecchio*, comme le confirme le *Diario* de Lapini, p. 264, à la date du 22 janvier 1587 (st. flor.)

<sup>28</sup> Aucun document d'archives relatif à la construction du *serraglio* n'a été retrouvé à ce jour, mais les auteurs anciens en attribuent explicitement la commande à Ferdinand I<sup>er</sup> (F. Bocchi, G. Cinelli, *Le bellezze...*, cit. [cf. note 16], p. 18 ; V. Follini, M. Rastrelli, *Firenze antica e moderna...*, cit. [cf. note 16], t. III, p. 237).

<sup>29</sup> A.S.F., Segreteria di Finanze, Affari prima del 1788, 427 (cité par M. M. Simari, « Serragli a Firenze... », cit. [cf. note 19], p. 25, n. 29).

<sup>30</sup> Sur les dernières années du *serraglio* et sur la construction des *Scuderie nuove*, voir : A.S.F., *Scrittoio delle fabbriche*, 527 et 529.

<sup>31</sup> Un plan cumulatif du rez-de-chaussée et des caves du *serraglio* été reproduit par M. M. Simari, avec sa retombe (« Serragli a Firenze... », cit. [cf. note 19], p. 25). Publié comme provenant de l'*Archivio di Stato* de Florence, mais sans référence précise, ce document n'a pu être retrouvé. Le *serraglio* est également figuré, à petite échelle, sur un plan du début du XVIII<sup>e</sup> siècle publié par C. Francini (« Le fontane del Tacca, il giardino di palazzo Grifoni e una pianta delle Scuderie di San Marco », *Bolletino della Società di studi fiorentini*, 1997, n° 1, p. 67-75). Il provient de l'*Archivio del Museo Firenze com'era*, où sont encore conservés deux autres petits plans complémentaires : Amfce n° 695 et 702 (cass. 21, ins. C), et n° 825 (cass. 27, ins. E) ; voir ci-dessous, fig. 3. Enfin, on notera la présence de plans du *serraglio*, levés juste avant sa destruction, vers 1776-1777, dans le volume *Palazzi, ufizi e tribunali ed altre fabbriche pubbliche di appartenenza di S. A. R.* des Archives nationales tchèques (fonds Habsbourg de Toscane, B.A. 49, en particulier fol. 83-85) ; au sujet de ce volume, voir *La Toscana dei Lorena nelle mappe dell'Archivio di Stato di Praga. Memorie ed immagini di un Granducato*, Florence, 1991, p. 424.

<sup>32</sup> G. B. Gondi à P. Bonsi, Livourne, 30 janvier 1657 (st. flor.) : « [...] un puntual disegno della fabbrica degli scompartimenti e stanzini ne' quali a Firenze si tengono i leoni et le altre fiere [...] » (A.S.F., A.M.P., 4662, non folioté).

<sup>33</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 8 février 1658 (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 697-700) ; voir ci-dessous, annexe I.

sodisfattione di S. E. [...] Ci pregò poi S. E. di abboccarci con il sig<sup>r</sup> Colbert, suo maggiordomo, e di mostragli la pianta sudetta per aggiustare insieme quello si dovesse operare<sup>34</sup>.

Après l'audience, les Florentins se rendirent donc chez Jean-Baptiste Colbert, qui était depuis 1651 le factotum du cardinal, avec le titre, depuis 1655, d'intendant de sa maison et de ses affaires. Celui-ci, « après s'être informé quelque peu, prit le plan du séraïl pour en discuter avec l'architecte » et pria les envoyés du grand-duc de bien vouloir pour lors attendre qu'on les fit venir à Vincennes, quand le cardinal le désirerait<sup>35</sup>.

Le nom de l'architecte que Colbert entendait consulter au sujet du plan n'est pas mentionné dans la dépêche de l'abbé Bonsi, non plus que dans aucun document postérieur relatif à la construction du séraïl vincennois. En bonne logique, il ne pouvait cependant s'agir que de Louis Le Vau, puisque ce dernier était alors premier architecte du roi et qu'il dirigeait depuis 1654 tous les travaux engagés par le cardinal Mazarin au château de Vincennes. Or, l'original du plan envoyé par le grand-duc a été retrouvé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, au sein du fonds de Cotte<sup>36</sup>, et il porte une annotation française, au crayon : « L'aulne a un pouce plus que deux brasses de Florence ; 97 aulnes de France font deux cent brasses de Florence » (fig. 2). Ces deux lignes, autographes de Louis Le Vau, confirment que c'est bien à lui que le plan fut confié par Colbert en février 1658. Le feuillet est sans doute resté ensuite dans le fonds de dessins du premier architecte, pour être finalement transmis par les descendants de Robert de Cotte à la Bibliothèque royale.

Le plan, intitulé « *Pianta del serraglio delli leoni* », est exécuté à l'encre brune sur papier et représente le rez-de-chaussée du bâtiment, avec quelques indications du premier étage en pointillés. Par sa petite échelle et son abondante légende, il s'apparente moins à un véritable relevé architectural qu'à un schéma fonctionnel de l'édifice, à l'interprétation parfois délicate. La parcelle d'implantation, allongée et en hache, jouxtait au nord un « *prato delle stalle* » et des « *orti delle stalle* », appellations qui renvoient au voisinage des écuries grand-ducales. À l'ouest et au sud, elle donnait sur deux voies publiques, respectivement la « *piazza di San Marco* » et une « *strada* » qui correspond à l'ancienne *via della Sapienza*. Le bâtiment lui-même, de structure cellulaire, se composait d'une succession de courettes parallèles (désignées par la lettre D) et de loges couvertes (A) à l'usage des animaux, l'ensemble se trouvant desservi par des circulations périphériques. À l'ouest, au sud et à l'est, des couloirs servaient à la circulation des gardiens ou des visiteurs, tandis qu'au nord, il s'agissait d'un corridor aveugle et ponctué de portes à coulisse verticale, dites « cataractes », destiné à déplacer les bêtes en toute sécurité (B).

Dans sa moitié occidentale, le bâtiment était organisé en ménagerie, pour le séjour ordinaire des animaux. Les courettes (D), très étirées en longueur, y occupaient presque tout

---

<sup>34</sup> *Ibidem*, fol. 698-v (voir ci-dessous, annexe 1) ; trad. : « S. É. regarda ensuite le plan du séraïl, dont le sieur Ricci lui rendit compte par le menu, comme fit Giulioni pour ce qui est de la manière de nourrir et de faire se battre les animaux féroces, le tout à la grande satisfaction de S. É. [...]. S. É. nous pria ensuite de prendre langue avec le sieur Colbert, son majordome, et de lui montrer le susd. plan pour mettre au point avec lui ce qui serait à faire. »

<sup>35</sup> *Ibidem*, fol. 700 ; voir ci-dessous, annexe 1.

<sup>36</sup> Bibl. nat. de Fr., Est., Vf 7, fol. 53. J'adresse mes plus vifs remerciements à Bertrand Jestaz pour m'avoir signalé l'existence de ce document inédit. Il porte le n° 1115 du fonds Robert de Cotte, mais n'apparaît pas dans l'inventaire publié (F. Fossier, *Les dessins du fonds Robert de Cotte de la Bibliothèque nationale de France : architecture et décor*, Paris-Rome, 1997).



l'espace disponible, complétées au nord par les loges aveugles (A) et au sud par de « petites voûtes où les animaux se tiennent à couvert » (L). Elles étaient ouvertes sur le couloir méridional par de grandes fenêtres munies de barreaux (F), d'où les visiteurs de passage pouvaient admirer les animaux en captivité, comme l'a rapporté un voyageur français en 1606 : « Des lyons, tygres, léopards, panthères, onces, cerviers, ours, loups [se trouvent] dedans des cours ou parquets comme tripots, ayants à un bout chacun la cave ou estable où la beste se retire, et à l'autre les grosses grilles de fer par lesquelles on les voit toutes de près non seulement et à l'aise, mais on les touche, se jouants et venants froter aux barreaux<sup>37</sup> », de même que Jérôme de La Lande un siècle et demi plus tard : « Indépendamment de leurs loges, chacun de ces animaux a une cour très longue, à l'extrémité de laquelle il y a une grille qui aboutit à une galerie d'où on peut les regarder<sup>38</sup> ». Les animaux pouvaient même être vus des passants, depuis la rue, grâce des baies placées dans l'axe des cours (G), survivance du lien qui existait entre les citoyens florentins et leurs fauves du temps de la République.

La partie orientale du complexe, disposant d'une moindre profondeur de terrain, était destinée au spectacle des combats. Elle était centrée sur une arène de forme rectangulaire, très allongée (60x19,1 brasses florentines, soit 32x10,2 m), dite « *prato della caccia* »<sup>39</sup>. Huit courettes, au nord, présentaient de petites dimensions et devaient servir seulement à contenir les fauves dans l'attente du combat. La huitième, à l'est, est désignée comme étant le « jardin pour le taureau » et était, de fait, la seule à ne pas communiquer avec la fauverie par le corridor postérieur. À l'autre extrémité, dans l'axe du terrain, une dernière cellule porte le nom de « *stanza della ranocchia* », surprenante « pièce de la grenouille ». Ces dispositions figurées sur le plan de 1657 se trouvent confirmées et éclairées par les descriptions anciennes. Ainsi, selon le visiteur de 1606, « quand le grand-duc veut affronter à la joute ces animaux pour en avoir le passe-temps, ou de quelqu'un d'eux contre le taureau, il y a un parc exprès pour cela, avec une figure de Chymère, de laquelle des hommes à couvert lancent des fusées et feux artificiels pour les irriter et mettre en fougue<sup>40</sup> ». La *ranocchia* était sans doute cette « Chymère », qui se trouve d'ailleurs mentionnée par d'autres auteurs comme étant une « machine de bois assez ingénieuse, [...] peinte en figure de monstre effrayant<sup>41</sup> » ou encore « de tortue<sup>42</sup> ».

L'entrée ordinaire du *serraglio* consistait en une petite porte sur la *via della Sapienza*, du côté de la fauverie (I). Un portail plus important, précédé d'un perron et axé sur le milieu de l'arène, servait en revanche à l'occasion des spectacles. Il donnait accès latéralement à un couloir, au rez-de-chaussée, où une partie du public pouvait assister aux combats derrière des fenêtres à barreaux et des meurtrières (K). Les invités de marque étaient cependant placés au premier étage, comme

<sup>37</sup> *Voyage d'Italie (1606)...*, cit. [cf. note 17], p. 68-69. Cette source est citée par S. Bertelli (« Palazzo Pitti dai Medici ai Savoia », *La Corte di Toscana dai Medici ai Lorena*, dir. A. Bellinazzi et A. Contini, Florence, 2002, p. 11-109), mais l'auteur se trompe en croyant y reconnaître une description du *serraglio* du jardin Boboli. Ce dernier édifice n'a en effet jamais contenu de fauves et a été créé seulement dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : voir à ce sujet M. Masseti, « Dalla "turata delle gran' bestie" allo "stanzone" degli agrumi : splendore e decadenza dei serragli faunistici del giardino di Boboli », *Boboli 90*, Florence, 1991, p. 323-337.

<sup>38</sup> J. de La Lande, *Voyage d'un François...*, cit. [cf. note 17], t. II, p. 330.

<sup>39</sup> L'arène est décrite comme un « amphithéâtre [...] de forme ovale » par V. Follini et M. Rastrelli (*Firenze antica e moderna...*, cit. [cf. note 16], t. III, p. 238), mais ce témoignage est postérieur à la destruction du *serraglio* et tous les plans connus le contredisent, en représentant l'arène rectangulaire (voir ci-dessus, n. 31).

<sup>40</sup> *Voyage d'Italie (1606)...*, cit. [cf. note 17], p. 70.

<sup>41</sup> J. de La Lande, *Voyage d'un François...*, cit. [cf. note 17], t. II, p. 331.

<sup>42</sup> V. Follini et M. Rastrelli, *Firenze antica e moderna...*, cit. [cf. note 16], t. III, p. 239.

le notait encore le visiteur de 1606 : « Au-dessus [de l'arène], tout autour, sont des galeries de seurté, d'où l'on prend part de l'esbattement<sup>43</sup> ». Ces galeries ne sont pas représentées avec précision sur le plan de 1657, car seule la projection de leur saillie est indiquée par des pointillés sur le plan du rez-de-chaussée, mais la légende les décrit comme de « petites terrasses sur voûtes où l'on se tient pour voir la chasse ». Quoique sommaires, ces indications sont précieuses, car elles ne correspondent pas à celles des plans postérieurs. Les relevés du XVIII<sup>e</sup> siècle, en effet, font état d'une arène beaucoup plus large, avec des galeries à colonnettes au premier étage et un avant-corps central sur grand axe de la cour<sup>44</sup> (fig. 3). Aussi le plan de 1657 conserve-t-il sans doute l'image du premier état du *serraglio*, tel que bâti sous Ferdinand I<sup>er</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, avant l'agrandissement ultérieur de l'arène, survenu à une date inconnue, entre 1657 et le début du siècle suivant.

### *L'élaboration du projet vincennois*

Pendant plusieurs semaines après qu'il eurent remis le plan à Colbert, les émissaires toscans restèrent sans nouvelle du projet, ce qui ne laissa pas de susciter leur inquiétude. Le 28 février 1658 au soir, quand Pietro Bonsi vint présenter au cardinal les lettres de créance qui faisaient de lui le résident officiel du grand-duc en France, Mazarin lui fit des excuses pour le retard pris par leur affaire, arguant du mauvais temps et de la visite de la reine Christine de Suède en France, qui avaient fait ajourner son séjour à Vincennes jusqu'à la première semaine du Carême<sup>45</sup>. À la mi-mars, le cardinal se rendit enfin au château, mais une crise de goutte le tint au lit pendant tout son séjour et, la veille de son retour à Paris, il dut encore confesser à Bardo Bardi-Magalotti, un autre Florentin de la Cour de France, qu'il avait oublié de faire convoquer les envoyés du grand-duc. Rapportant cette scène dans sa dépêche du 22 mars, Bonsi précise encore que, Bardi-Magalotti ayant proposé de les faire venir aussitôt, « S. É. réfléchit un peu et puis dit : "Il vaut mieux les envoyer ici avec Colbert, mon majordome, pour voir le site et les rares animaux qu'il y reste" ». Ce ton pessimiste parut de mauvais augure au résident toscan, qui en tira cette conclusion : « Le plan du sérail ayant été montré à l'architecte, la dépense aura peut-être fait changer d'idée<sup>46</sup> ». Il était d'ailleurs vrai que les animaux que le cardinal avait fait assembler à Vincennes y étaient mal entretenus et qu'il en était déjà « mort trois en quelques jours<sup>47</sup> ». La semaine suivante, Colbert renouvelait les excuses du cardinal au résident Bonsi et promettait

---

<sup>43</sup> *Voyage d'Italie (1606)*..., cit. [cf. note 17], p. 70.

<sup>44</sup> Voir les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionnés ci-dessus [cf. note 31]. Seul le plan tiré de l'*Archivio di Stato* publié par M. M. Simari représente la même disposition que le plan de 1657 au rez-de-chaussée, mais sa retombe montre en revanche l'arène dans sa forme ultérieure : aussi peut-on supposer qu'il s'agit précisément du dessin qui a abouti à la reconstruction et à l'agrandissement du théâtre du *serraglio*.

<sup>45</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 1<sup>er</sup> mars 1658 : « E poi passò a farmi scuse se, per il cattivo tempo et per esser sopragionta la regina di Svezia, non si era prevalso ancora del favore fattoli da S. A. per il serraglio de' leoni, ma che nella prima settimana di Quaresima voleva andar in persona a Vincennes e che mi farebbe avvisare » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 736v).

<sup>46</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 22 mars 1658 : « S. E. pensò un poco e poi disse : "Val meglio mandarli qui con Colbert, mio maggiordomo, per vedere il sito e li pochi animali che vi restano". Da questo io congetturo, conoscendo questo terreno, che, la pianta del serraglio essendo stata mostrata all'architetto, haverà forse fatto mutar pensiero [...] » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 774-v).

<sup>47</sup> « [...] in pochi giorni ne sono morti tre », (*ibidem*, fol. 774v).

« qu'avant de partir [pour la nouvelle campagne militaire], S. É. lui ferait savoir si elle voulait faire le sérail, compte tenu de la mortalité survenue de tous les animaux<sup>48</sup> ».

Malgré ces signes apparemment inquiétants, la résolution du cardinal n'était en fait pas entamée et le résident Bonsi finit bien par être convoqué à Vincennes. Sa dépêche du 19 avril donne une relation minutieuse de cette journée décisive pour le projet du sérail vincennois :

Lunedy passato, il re et il sig<sup>r</sup> cardinale essendosi trasferiti a Vincennes, mi fu avvisato che S. E. desiderava ch'io ci conducesse il giorno seguente il sig<sup>r</sup> Ottavio Ricci et il Giulioni, havendo destinato S. E. quel tempo per discorrere e risolvere sopra il serraglio da farsi. Non si mancò di obbedire puntualmente e di andare, come ci fece dire S. E., con il sig<sup>r</sup> Colbert suo maggiordomo e con l'architetto, a esaminare nel barco il sito più a proposito per fabricarci il serraglio. Se ne trovò uno che fu il caso, vicino a certe cascine dove tiene S. E. d'ogni sorte di animali privati, come fagiani, vitelle mongane<sup>49</sup> etc., lontano un miglio dal castello di Vincennes, esposto al levante et a coperto del vento, riguardi necessarii in questo clima. Havevano quei sig<sup>ri</sup> havuto tempo di considerare e speculare la pianta del serraglio di Firenze et, essendo il loro pensiero di farlo con la minor spesa che sarà possibile, ci dissero che supponevano che quello di costi fosse stato fatto nella forma e figura che si ritrova per trovarsi il luogo risserrato da una parte della strada, dall'altra della chiesa<sup>50</sup> e dal giardino delle stalle, e che perciò giudicavano, facendolo qui in rasa campagna, di poterlo fabricare in altra forma, purché si facesse tutto quello sarebbe dalle persone mandate da S. A. trovato necessario per le caccie delli animali. Doppo molti ragionamenti et le informazioni date dal sig<sup>r</sup> Ricci e dall'altro, fece l'architetto un poco di disegno della maniera che pensava di farlo, che è tale : fa conto di metter in mezzo del serraglio il prato delle caccie e da ogni parte tre stanze per poter riserrare dodici animali, a ogni canto una casetta per li guardiani et una scala per andar sopra il corridore che pensano di far intorno al teatro. Ne crederebbono in questa maniera la spesa assai più moderata e la figura più bella, stimando che sia il medesimo di far uscire li animali dalle loro stanze adirittura sopra il prato che di farle andare con fatica per via di quel corridore che si ritrova nella pianta mandata da V. S. I. Furono sopra questo sbozzo fatte molte riflessioni e pensato a molti inconvenienti, onde fu risoluto che l'architetto farebbe una pianta come pensa di fare il serraglio e che poi me la lascierebbe un giorno, acciò queste persone mandate da S. A. faccino sopra le loro riflessioni per poterci rimediare e non fare una fabrica che venisse a riuscire inutile al fine desiderato. Quando questo sarà fatto, potrò darne maggior ragguaglio a V. S. I., alla quale mi basta dire sopra questo particolare che si lascierà far ogni cosa a modo loro, come conviene, fuor di quelle che saranno giudicate essentialmente necessarie per il gusto di queste caccie.

Doppo che furono prese le misure del sito, gionse il sig<sup>r</sup> cardinale Mazarini, il quale spasseggiò qualche tempo con essersi contentato di sapere in generale quello che si era operato e risoluto ; mi domandò se darebbe fastidio a S. A. che restasse qui il sig<sup>r</sup> Ottavio Ricci per la directione di questo serraglio, cioè fino a che fosse fatto, et io replicai a S. E. che S. A. havendoli mandati ambidui a questo effetto e comandato al Giulioni di restar qui per il governo delli animali, se così ordinava S. E., non haveva ella che a sodisfarsi. Gionse in quel punto il re, e S. E. mi lasciò con mostrarmi

---

<sup>48</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 29 mars 1658 : « Il sig<sup>r</sup> Colbert [...] [mi disse che], prima di partire, S. E. mi significherebbe se vuol fare il serraglio, stante la mortalità seguita di tutti li animali » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 792).

<sup>49</sup> Il s'agit de la ménagerie de Vincennes, établie par Colbert sur ordre de Mazarin à partir de 1654. La mention des *vitelle mongane* ou « veaux nourris au lait » renvoie à une technique d'élevage traditionnelle du Latium que Mazarin avait fait introduire à Vincennes.

<sup>50</sup> Le *serraglio* de Florence n'était limitrophe d'aucune église et, de fait, le plan de 1657 n'en figure pas. Ce passage est donc sans doute une erreur de Bonsi, qui a pu penser à l'église de la *Santissima Annunziata*, située un peu plus loin dans la même rue.

di restar obligata per tante cortesie del padrone ser<sup>mo</sup>. Da quello poi che mi è stato accennato dal sig<sup>r</sup> Colbert et altri, posso conoscere che si metterà mano ognivolta al serraglio e si haverà caro che le persone mandate dal padrone ser<sup>mo</sup> vadino a Vincennes una volta o due la settimana per haverci l'occhio e dire il loro parere. Intanto, si procurerà di rendere li pochi animali che vi sono più fieri per dar gusto, passerà la campagna, giongeranno delli altri animali et al ritorno di S. M<sup>ta</sup>, che segue per ordinario al fine di ottobre, sarà tutto all'ordine per farli vedere due o tre caccie, et il sig<sup>r</sup> Ricci sarà in quel tempo libero per tornare a Firenze, se S. A. non comanda altrimenti, et il Giulioni medesimamente, se non li vien detto di restare qui, come potrà facilmente succedere, poiché quello che ha cura adesso delli animali non se n'intende punto. Ci fecero vedere due leone, tre orsi e due aquile, tutti molto male tenuti e nutriti, in luogo così stretti che conviene tenerli legati. All'huomo che li governa si da per tutti e per la sua persona lire 8 tornesi il giorno ; ma poiché si risolve S. M<sup>ta</sup> a far la spesa del serraglio, bisognerà che faccia anche quella del mantenimento delle bestie come si nutriscono costì, il che è stato accennato acciò non si potessero dolere che si fosse aspettato a dirlo dopo il serraglio fatto.

Il sig<sup>r</sup> cardinale Mazarino havendo desinato con S. M<sup>ta</sup>, mi fece scuse se non mi haveva chiamato, ma il sig<sup>r</sup> Colbert ci vuolsse ritenere a desinare e S. E. medesima mandò a regalarci de' piatti della tavola di S. M<sup>ta</sup>. [...] <sup>51</sup>

Une semaine plus tard, la Cour était sur le point de quitter Paris pour suivre les armées et Mazarin recommandait au résident Bonsi, venu lui présenter ses vœux de bon voyage, le projet du séraïl de Vincennes, « pour lequel [...] on avait donné les ordres le matin même et déboursé l'argent pour le commencer » <sup>52</sup>. Confiée aux soins de Colbert, l'affaire ne manqua pas d'avancer rapidement. Le 3 mai, Bonsi pouvait écrire à Florence :

L'architetto di S. M<sup>ta</sup> mi ha consegnato la pianta del serraglio che si deve fare a Vincennes per esser considerato dalle persone mandate da S. A., le quali ci vanno facendo le loro riflessioni et in breve si comincerà a metterci la mano ; e quando resterà risoluta affatto la maniera della fabrica, se ne manderà una pianta a V. S. I., acciò S. A. resti informata di quanto passa <sup>53</sup>.

Après avoir été quelques jours absent de Paris <sup>54</sup>, l'architecte rencontra de nouveau les Florentins au cours de la semaine du 11 au 17 mai pour intégrer à son projet les corrections nécessaires, tandis que le résident Bonsi demandait de faire envoyer de Florence le plan de la *Ranocchia*, cette grenouille mécanique propre à effrayer les fauves <sup>55</sup>. Colbert se rendit ensuite à

---

<sup>51</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 19 avril 1658 (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 826-830v) ; trad. : voir ci-dessous, annexe II.

<sup>52</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 26 avril 1658 : « Nell'haver dato il buon viaggio al sig<sup>r</sup> cardinale Mazarini, S. E. mi ha raccomandato il serraglio, per il quale, come mi disse, erano stati dati li ordini la mattina e sborsato il danaro per cominciarlo » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 838).

<sup>53</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 3 mai 1658 (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 848v-849) ; trad. : « L'architecte de S. M. m'a remis le plan du séraïl qui doit être réalisé à Vincennes, pour le faire examiner par les personnes envoyées par S. A. ; celles-ci s'emploient à faire leurs réflexions et sous peu on commencera à y travailler ; quand le parti du bâtiment sera tout à fait arrêté, on en enverra un plan à V. S. I., afin que S. A. demeure informée de ce qui se passe. »

<sup>54</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 10 mai 1658 : « L'architetto per il serraglio non trovandosi questi giorni in Parigi, non si è messo la mano al lavoro » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 858v).

<sup>55</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 17 mai 1658 : « Si è discorso con l'architetto del serraglio e le persone mandate da S. A. hanno fatto tutte le convenienti osservazioni sopra il suo disegno, il quale si va riducendo al punto che deve essere e subito si metterà la mano all'opera, con pensiero di finire tutto il serraglio nel mese di luglio. S. A. è supplicata intanto di far mandare il disegno della Ranocchia » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 867v-868). La demande concernant la *Ranocchia* a bien été reçue à Florence (G. B. Gondi à P. Bonsi, Florence, 9 juin 1658 ; A.S.F., A.M.P., 4662, non folioté), mais aucune trace du dessin n'a pu être retrouvée.

Vincennes pour organiser les différents travaux alors projetés dans le château et dans le parc : « En mesme temps, écrivit-il au cardinal Mazarin le 21 mai, je feray commencer le serrail pour nos bestes<sup>56</sup> ». Le 2 juillet, il était de nouveau à Vincennes et annonçait : « J'ay icy réglé ces jours passez tout le travail qui est à faire pour le serrail des bestes avec les deux personnes envoyées par M. le grand-duc<sup>57</sup> ». Au même moment, Pietro Bonsi adressait au grand-duc une copie du plan définitif<sup>58</sup>. Le 20 juillet 1658, Jean-Baptiste Colbert lançait enfin les travaux de construction, en passant au nom du cardinal Mazarin le marché des ouvrages de maçonnerie « pour la construction de plusieurs petites loges, voulttes et court séparée, propre à loger plusieurs animaux, en forme de serrail » avec Claude Dublet et Charles Thoison, entrepreneurs déjà responsables des travaux en cours au château de Vincennes<sup>59</sup>.

### *Le dessin de Louis Le Vau*

Très précise quant à la chronologie des événements, la correspondance diplomatique fournit peu d'éléments sur le contenu technique des discussions menées au cours du printemps 1658. Seule la dépêche du 19 avril donne quelque éclairage sur les idées de Jean-Baptiste Colbert et de Louis Le Vau au sujet du modèle florentin et de son adaptation à Vincennes. Le résident Bonsi a commencé par noter les réserves formulées par les deux hommes sur la disposition d'ensemble du *serraglio*, qui était, il est vrai, particulièrement complexe. Constatant que le plan florentin s'expliquait par les contraintes du parcellaire urbain, Colbert et Le Vau entendaient mettre à profit le terrain plus favorable du parc de Vincennes pour en simplifier la structure et, ce faisant, en alléger les coûts de construction.

Le passage le plus intéressant vient ensuite, lorsque le diplomate décrit sur le vif l'intervention de l'architecte. Le Vau apparaît crayon à la main, esquissant le bâtiment tel qu'il l'imaginait et expliquant son économie générale à l'assistance : à l'inverse de l'exemple toscan, dans lequel la fauverie et le théâtre des combats formaient deux parties bien distinctes, il entendait disposer l'arène au milieu et les cellules des animaux tout autour. Bonsi précise encore que ces dernières devaient être trois par côté, pour atteindre en tout le nombre de douze. Ce parti devait permettre non seulement de simplifier le fonctionnement de l'édifice, mais aussi d'en régulariser la forme et, par là même, d'en accroître la beauté. En termes architecturaux, tout indique donc que l'idée de Le Vau était celle d'un plan centré.

Si le dessin esquissé par l'architecte lors de cette première réunion à Vincennes n'a pas été conservé, il en existe cependant un autre, qui dérive directement de lui, correspondant sans doute à sa deuxième version, mise au net et transmise par Le Vau au diplomate florentin au début du

---

<sup>56</sup> J.-B. Colbert à Mazarin, Vincennes, 21 mai 1658 (Arch. des Aff. étr., M. D., France, t. 905, fol. 107 ; éd. par P. Clément, *Lettres et instructions de Colbert*, t. I, Paris, 1861, p. 294).

<sup>57</sup> J.-B. Colbert à Mazarin, Vincennes, 2 juillet 1658 (Arch. des Aff. étr., M. D., France, t. 905, fol. 227 ; éd. par G.-J. de Cosnac, *Mazarin et Colbert*, Paris, 1892, t. II, p. 244).

<sup>58</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 10 mai 1658 (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 858v). Le plan français fut présenté au grand-duc par le premier secrétaire Gondi, sans susciter aucun commentaire ; G. B. Gondi à P. Bonsi, Florence, 22 juillet 1658 : « Si è veduta la pianta del serraglio che deve farsi a Vincennes, né mi ha S. A. in tal proposito comandato di replicar cos'alcuna » (A.S.F., A.M.P., 4662, non folioté).

<sup>59</sup> Arch. nat., Min. centr., ét. XCV, 25, devis et marché du 20 juillet 1658 ; voir ci-dessous, annexe III.

mois de mai 1658<sup>60</sup>. Il s'agit d'un petit plan au rez-de-chaussée, exécuté à l'encre noire et muni d'une retombe en partie centrale pour figurer l'étage (fig. 4-5), appartenant aujourd'hui au portefeuille dit Colbert de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, fonds de plans relatif au château de Vincennes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>61</sup>. Quoique dépourvu de titre général, ce document comporte diverses légendes particulières, qui sont toutes autographes de Louis Le Vau et ne laissent aucun doute sur son rapport avec le plan florentin de 1657.

Au centre du projet se trouve une vaste cour ovale, dont la destination « pour la chasse » correspond de toute évidence à une traduction tronquée de l'appellation *prato per la caccia* portée par le plan italien. De forme très étirée, avec un grand diamètre équivalant au double du petit (15x7,5 toises, soit 29,2x14,6 m), la cour ovale est inscrite dans un bâtiment octogonal et barlong, divisé au rez-de-chaussée en quatorze petites cellules rayonnantes (fig. 4). Ouvrant chacune par une porte sur la cour centrale, ces dernières doivent servir de sas pour l'accès des bêtes dans l'arène. Deux petits escaliers triangulaires, logés dans les pans coupés au-devant de l'octogone, desservent le premier étage, qui, comme à Florence, est destiné au public des combats (fig. 5). Une grande pièce, désignée comme étant la « loge du roy », y occupe le milieu du côté antérieur de la cour ovale, formant une grande loggia ou terrasse, close d'une balustrade le long de l'arène. Le reste de l'étage est aménagé en gradins sur quatre niveaux concentriques, suivant la même forme ovale que la cour.

Sur ses faces latérales et postérieures, le bâtiment octogonal est prolongé au rez-de-chaussée par quinze galeries longues et étroites, quatre orientées vers la gauche, quatre autres vers la droite et sept vers l'arrière. Communiquant d'un bout avec les cellules rayonnantes qui bordent la cour ovale, ces galeries conduisent de l'autre à de petites pièces carrées, légendées par l'architecte « cave p[ou]r un animalle »<sup>62</sup> : on reconnaît là le dispositif spécifique de la fauverie de Florence, avec ses loges composées chacune d'une courette allongée à ciel ouvert et d'une salle obscure à usage de tanière. Entre ces dernières sont intercalés de tout petits espaces carrés, disposés de biais et accessibles par l'arrière seulement : ce sont les poêles destinés à tenir les bêtes au chaud pendant l'hiver<sup>63</sup>. Enfin, l'espace restant dans les angles postérieurs de l'enclos est divisé en quatre cours pentagonales, disposées deux à deux sur les axes diagonaux de la cour ovale. Sur ces dernières ouvrent quatre grandes chambres carrées, voisines des loges des bêtes, pour servir de « logement d'un gouverneur ».

En réponse au plan très schématique apporté par les Florentins, l'architecte parisien a produit un dessin de facture également sommaire. Le plan des maçonneries, figurées par des traits noirs de largeur uniforme, reflète ainsi une conception purement distributive et fonctionnelle de l'édifice projeté, sans fournir aucune indication sur le détail des structures, sur le second œuvre, ni sur les élévations, hormis le détail infime de la balustrade au-devant de la « loge du roy ». À la différence du plan florentin toutefois, ce mode de représentation est pour Le Vau le moyen de

---

<sup>60</sup> Voir ci-dessus, n. 53.

<sup>61</sup> Bibl. hist. de la Ville de Paris, Réserve E 1500, pièce n° 56. Ce plan inédit avait été mentionné par J. Cordey, « Colbert, Le Vau... », cit. [cf. note 2], p. 283, n. 2.

<sup>62</sup> La légende, située sur une ancienne pliure du plan, est à peine déchiffirable. La lecture du mot « cave » n'est pas certaine ; si le trait vertical qui le précède devait être un « s », il se pourrait que ce soit en fait « stance », translittération des « stanzini » du plan florentin.

<sup>63</sup> Ces poêles ou fourneaux sont décrits dans le devis de maçonnerie (voir ci-dessous, annexe III).

mettre en valeur une réelle intelligence de l'agencement géométrique des volumes intérieurs et des espaces extérieurs.

Conformément aux indications précédemment données par Bonsi, le projet répond à l'intention affichée par l'architecte de rationaliser le fonctionnement de l'édifice, en articulant toute sa distribution autour de la scène des combats. Il ne suit cependant pas le principe d'un plan centré tel que décrit dans la dépêche du 19 avril, mais adopte une composition à symétrie axiale, bien plus conforme, en fait, à la manière personnelle de Le Vau comme à l'usage français. La forme ovale donnée à la cour des combats se situe d'ailleurs au point de rencontre entre les deux logiques, puisqu'elle permet de combiner les qualités d'axialité et de centralité pour l'espace le plus important de l'édifice. Son choix est d'autant plus significatif qu'il s'inscrit dans une continuité forte de l'œuvre de l'architecte, où les pièces ovales ou assimilées jouent un rôle majeur et sont le plus souvent disposées transversalement, comme c'est ici le cas.

Appliquée en l'occurrence à une arène, le plan ovale peut naturellement être interprété comme une référence implicite aux amphithéâtres romains, ce que conforte d'ailleurs l'indication de gradins concentriques en lieu et place de la simple galerie du modèle florentin. La référence est cependant lointaine, car, à la différence du modèle antique, le tracé de la cour n'est pas celui d'un ovale géométrique à deux centres, mais résulte de la composition de quatre segments de cercles au compas. Le Vau n'ignorait certes pas le tracé de l'ovale géométrique, puisqu'il l'a employé à plusieurs reprises dans d'autres projets contemporains<sup>64</sup>. Si son choix s'est porté sur un procédé graphique moins régulier, c'est sans doute parce que celui-ci permettait de renforcer l'axialité de la figure ovale aux dépens de sa centralité, et d'obtenir ainsi un plan très barlong, pour tenter de concilier la préférence formelle de l'architecte avec les proportions étirées de l'arène rectangulaire florentine.

### *Compromis et réalisation*

Deux variantes du plan de la cour centrale ont été ajoutées sur le dessin de Le Vau. La première est tracée sur la retombe, à la plume et à main levée. Elle figure un ovale similaire à celui proposé par l'architecte, tangent avec lui au droit de la loge du roi, d'une longueur à peine accrue et d'une profondeur diminuée d'un peu plus du quart (fig. 6). Ainsi réduite, la cour se serait encore rapprochée des proportions florentines, avec une longueur équivalant à 2,75 fois sa largeur. La seconde variante est esquissée sur le plan du rez-de-chaussée, d'un crayon plus assuré et l'on peut supposer qu'elle est due à Le Vau lui-même. Comme la première, elle vise à allonger et rétrécir un peu la cour, mais cette fois-ci en lui donnant une forme rectangulaire (fig. 7).

Ces deux propositions alternatives sont sans aucun doute le résultat des discussions de l'architecte avec Ricci et Giulioni et prouvent que celles-ci ont principalement porté sur la forme et les proportions à donner à l'arène. Il est vraisemblable que les Florentins ont critiqué la largeur de la cour ovale proposée par Le Vau, sans doute parce que celui-ci aurait donné trop de liberté

---

<sup>64</sup> C'est suivant un ovale géométrique que Le Vau avait dessiné, en 1655, les salons superposés du roi et de la reine mère au Louvre (actuelles rotondes dites de Mars et de la galerie d'Apollon), et, en 1656, celui de Vaux-le-Vicomte.

aux animaux et compliqué ainsi l'organisation des combats. Dans un premier temps, il a peut-être été envisagé de conserver le plan ovale, en l'étirant en longueur comme indiqué sur la retombe, mais cela faisait perdre à peu près toute grâce et tout intérêt à cette forme. Aussi est-ce l'autre solution, rectangulaire, qui a finalement été retenue par l'architecte, suivant l'exemple florentin.

Les plans d'exécution n'ont pas été retrouvés, mais le bâtiment effectivement construit à Vincennes est connu par des relevés réalisés en 1694 par Antoine Desgodetz, contrôleur des Bâtiments du roi<sup>65</sup> (fig. 8). Ils montrent une grande cour centrale rectangulaire, dont la largeur est le quart de sa longueur (5x20 toises, soit 9,7x39 m), rapport en définitive plus important encore qu'au *serraglio* de Florence. Ayant ainsi pris le parti d'allonger à l'extrême l'espace central de la cour, Louis Le Vau a dû renoncer en conséquence à la régularité et à la symétrie de son plan d'ensemble. En plaçant douze loges pour les bêtes sur le long côté gauche de l'arène et trois à son aboutissant, il atteignait déjà le nombre de quinze qu'il s'était fixé dans le précédent projet. Chacune d'entre elles comportait à l'arrière, comme prévu, une cour allongée et une tanière voûtée munie d'un poêle, et communiquait vers l'avant avec l'arène à travers un petit sas. Sur le côté droit du bâtiment furent seulement aménagées des cellules isolées, sans cour ni tanière, destinées à de petits animaux, des oiseaux de proie en particulier.

À l'étage, la cour est entourée de galeries sur trois côtés, le quatrième, au nord, étant occupée par une « salle pour voir les combats », ouverte en loggia : ce sont les « corridors » et la « loge pour le roy » décrits dans le devis de maçonnerie. Cette disposition était contraire à celle précédemment proposée par Le Vau, puisque l'emplacement prévu pour le roi n'était plus au milieu d'un long côté, mais au bout et sur le grand axe de la cour. C'est que la conception plastique de l'architecte avait dû céder, encore une fois, devant les arguments techniques des Florentins : pour les besoins du spectacle, il paraît en effet plus facile d'acculer des bêtes au bout d'une cour étroite qu'au centre d'une arène ovale.

Commencée en juillet 1658, la construction du sérail avança fort lentement. Au mois d'août déjà, le résident Bonsi notait que le chantier avait ralenti, parce que la Cour avait décidé de séjourner à Fontainebleau jusqu'à la Toussaint. C'est seulement après cette fête, le 6 novembre, que fut enfin passé le marché de couverture de l'édifice<sup>66</sup>. Entre-temps, le cardinal Mazarin avait autorisé Ottavio Ricci à regagner la Toscane et demandé à Francesco Giulioni de rester à son service pour diriger le sérail vincennois<sup>67</sup>. L'inauguration fut cependant durablement ajournée, les négociations avec l'Espagne, la signature de la paix des Pyrénées et le mariage du roi ayant tenu la Cour loin de Vincennes jusqu'à l'été 1660. On espéra organiser la première « chasse » au mois

---

<sup>65</sup> Bibl. hist. de la Ville de Paris, Réserve E 1500, pièce n° 55. Le plan du rez-de-chaussée a été publié par J. Cordey (« Colbert, Le Vau... », cit. [cf. note 2], p. 291, fig. 10).

<sup>66</sup> Arch. nat., Min. centr., ét. XCV, 23, marché du 6 novembre 1658 (voir ci-dessous, annexe IV).

<sup>67</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 18 octobre 1658 : « Mi parlò poi S. E. del ritorno del sig<sup>r</sup> Ottavio Ricci e della risoluzione, sotto il beneplacito di S. A., di fermare Francesco Giulioni per haver cura del serraglio. Fu chiamato il sig<sup>r</sup> Ricci, al quale con molta benignità dichiarò S. E. la sodisfazione che li restava delle sue istruzioni date per la fabrica del serraglio [...]. Fu introdotto parimente il Giulioni, al quale S. E. disse che, prevalendosi della gentilezza di S. A. che si privava della sua persona per il gusto di S. M<sup>ta</sup>, lo fermava qui e che darebbe li ordini necessarii per il suo mantenimento, essendo la sua intentione che fosse ben trattato » (A.S.F., A.M.P., 4660, fol. 1164-1165).



d'août, à l'occasion de l'entrée solennelle des souverains à Paris, sans succès semble-t-il<sup>68</sup>. En octobre suivant, le chasseur Giulioni se voyait attribuer par Mazarin une pension annuelle de quatre cents écus, avec l'espoir de gratifications supplémentaires s'il réussissait à « mettre le sérail en état de fonctionner », ce qui en dit long sur le retard pris par le projet<sup>69</sup>. Au début du mois de mars 1661, le cardinal décédait au château de Vincennes, sans avoir pu offrir au roi le spectacle désiré. Un mois plus tard, la mort emportait également Giulioni<sup>70</sup>.

L'histoire se termine donc en queue de poisson. En septembre 1661, un nouveau résident, Giovanni Filippo Marucelli, était envoyé par le grand-duc à Paris, en remplacement de Pietro Bonsi, et il amena avec lui un dompteur dénommé Birzi, pour prendre la succession de Giulioni à la tête du sérail<sup>71</sup>. Les temps toutefois avaient déjà changé : depuis 1660, Louis XIV avait ses propres projets pour Versailles et, sitôt Mazarin disparu, il commença à délaisser le château de Vincennes. Au lieu de servir directement le roi, comme il l'espérait, Birzi fut donc soumis au seul duc Mazarin, légataire universel du cardinal et nouveau gouverneur du château, connu pour son caractère fantasque. Sous sa conduite, le sérail ne fut employé qu'en de rares occasions solennelles, comme le 28 mars 1663, lors de la visite du prince héritier de Danemark à la Cour de France, ou le 18 juillet suivant, pour le divertissement de la reine Marie-Thérèse<sup>72</sup>. Dès la fin de la même année, Birzi, déçu, demanda son congé et rentra définitivement à Florence.

Désormais confié à des Français, le sérail de Vincennes connut un déclin rapide. En 1682, il attirait encore l'attention par les spectacles donnés successivement aux ambassadeurs de Siam et au Grand Dauphin, mais il jetait là ses derniers feux<sup>73</sup>. Le plan de Desgodetz indique qu'en 1694 on n'y entretenait plus qu'un tigre, un léopard, une louve, un aigle et quelques dogues. En 1706 tous les animaux furent transférés à la ménagerie du Jardin du roi, à Paris, et le bâtiment servit par la suite de siège à la capitainerie des chasses de Vincennes<sup>74</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne restait à Saint-Mandé que le petit logis d'entrée, qui avait abrité initialement la loge du roi. Sa façade sur la place de la mairie, reproduite par l'abbé Dufour en 1890, présentait encore sa disposition

---

<sup>68</sup> Décivant les préparatifs de l'entrée solennelle à Paris dans sa lettre du 25 juin 1660 au duc de Modène, Lodovico Vigarani signalait à Vincennes le projet d'une « chasse d'animaux, lions, tigres, ours, loups » (*Lettres et papiers manuscrits de Gaspare, Carlo et Lodovico Vigarani conservés aux Archives d'État de Modène (1634-1684)*, inventaire par G. Rouchès, Paris, 1913, p. 29-30). De fait, Giulioni avait été appelé à Vincennes en juillet pour y remplir son office ; P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 16 juillet 1660 : « Ho trovato ch'il sr Francesco Giulioni dalli 2 del corrente era stato chiamato a Vincennes dalli ministri del sr cardinale per attendere al suo officio » (A.S.F., A.M.P., 4661, non folioté).

<sup>69</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 15 octobre 1660 : « Il maggiordomo del sr cardinale ha stabilito la provisione del sr Francesco Giulioni per haver cura del serraglio di Vincennes a 400 scudi l'anno [...] con il tempo potrà migliorare le sue condizioni, se ha flegma sino a che sia il serraglio in grado che si possa fare una caccia. » (A.S.F., A.M.P., 4661, non folioté).

<sup>70</sup> P. Bonsi à G. B. Gondi, Paris, 8 avril 1661 (A.S.F., A.M.P., 4661, non folioté).

<sup>71</sup> Au sujet de la mission de Birzi en France, voir les dépêches de G. F. Marucelli à G. B. Gondi, du 13 septembre 1661 au 14 décembre 1663, *passim*, et en particulier celle du 30 mars 1663 (A.S.F., A.M.P., 4663, non folioté).

<sup>72</sup> G. Poncet de La Grave, *Mémoires intéressans pour servir à l'histoire de France, ou tableau historique, chronologique, pittoresque, ecclésiastique, civil et militaire des maisons royales, châteaux et parcs des rois de France*, Paris, 1788, t. II, p. 138-139. Le combat de fauves donné pour le prince de Danemark est également rapporté par le résident toscan : G. F. Marucelli à G. B. Gondi, Paris, 30 mars 1663 (A.S.F., A.M.P., 4663, non folioté).

<sup>73</sup> G. Loisel, *Histoire des ménageries...*, cit. [cf. note 1], t. II, p. 98.

<sup>74</sup> J.-A. Dulaure, *Nouvelle description des environs de Paris*, Paris, 1786, vol. 2, p. 335.

originelle, à cinq travées et deux petits avant-corps latéraux, mais elle a depuis lors disparu<sup>75</sup> (fig. 9).

\* \* \*

Le projet du séraïl de Vincennes vient s'ajouter à la liste déjà longue des initiatives lancées par le cardinal Mazarin, visant à introduire à la Cour de France des modes et pratiques venues d'Italie. Ses interventions ont touché à peu près tous les domaines des arts et de la culture, depuis la musique et les spectacles, avec les opéras et ballets à machines, jusqu'au décor intérieur, sous le pinceau de Romanelli au palais Mazarin et au Louvre, en passant par la liturgie chantée des Théatins ou par les objets d'arts et colifichets les plus divers, qu'il distribua largement pendant toute la durée de son ministère. Si le champ architectural est resté quelque peu en retrait, c'est sans doute surtout pour des raisons pratiques, liées tant à la précarité de sa position à la tête du gouvernement qu'à la difficulté de faire venir des architectes italiens en France. La fin de la décennie 1650 vit cependant s'amorcer un rattrapage dans ce domaine, avec le retour à Paris du Piémontais Valperga, depuis longtemps attaché au service de Mazarin, et l'arrivée des Vigarani de Modène<sup>76</sup>. La commande d'une copie du *serraglio* de Florence en 1657 s'inscrit pleinement dans cette évolution des dernières années de la vie du cardinal, plus propices aux commandes architecturales.

En tant qu'exemple exceptionnellement bien documenté d'adaptation d'un modèle italien en France, l'affaire du séraïl n'est pas moins remarquable. Alors que les échanges culturels et artistiques entre l'Italie et les autres nations européennes constituent un phénomène majeur de l'histoire européenne à partir de la Renaissance et sont devenus, à ce titre, un poncif de l'histoire de l'art, les cas de transferts ponctuels peuvent rarement être analysés avec autant de précision. S'agissant d'un échange entre deux Cours, dans le cadre de la « société des princes » telle que l'a décrite Lucien Bély, les correspondances diplomatiques sont certes une source privilégiée, souvent exploitées en ce sens, mais elles n'éclairent en général que certains aspects du processus : la commande, l'envoi ou la réception de l'œuvre d'art. Le cas du séraïl est en cela particulier, puisque le canal diplomatique a servi non seulement au cardinal Mazarin pour faire sa demande, mais aussi au grand-duc Ferdinand II pour satisfaire à celle-ci, si bien que toutes les étapes apparaissent dans les dépêches échangées entre Paris et Florence.

Du point de vue de l'histoire de l'art enfin, l'épisode de la construction du séraïl se révèle bien moins anecdotique qu'il n'a pu paraître auparavant. Apportant des données inattendues sur le bâtiment du *serraglio de' leoni* de Florence, il contribue d'abord à la connaissance d'un édifice emblématique et méconnu de la Cour médicéenne. Par l'implication personnelle de Louis Le Vau

---

<sup>75</sup> Abbé V. Dufour, « La ménagerie royale... », cit. [cf. note 1], p. 62. Cette élévation est conforme à la petite vue dessinée par un nommé Gasselin en 1680, publiée par Anthony Blunt (« *A group of late 17<sup>th</sup> century drawings of the outskirts of Paris*, Études d'art français offertes à Charles Sterling, éd. A. Châtelet, Paris, 1975, p. 257-264, fig. 159). L'abbé Dufour précisait en 1890 que l'aile droite, implantée le long de la grand' rue de Saint-Mandé (actuelle av. Charles-de-Gaulle), venait alors tout juste d'être détruite.

<sup>76</sup> A. Cojannot, « Antonio Maurizio Valperga, architecte du cardinal Mazarin à Paris », *Paris et Île-de-France. Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Île-de-France*, t. 54, 2003, p. 33-60 ; *idem*, « Le cardinal Mazarin et l'architecture française », *Mazarin, les livres et les arts*, dir. I. de Conihout et P. Michel, Paris, 2006, p. 90-110.

dans le projet vincennois, il revêt ensuite un intérêt notable pour l'histoire de l'architecture française au début du règne de Louis XIV. Les sources révèlent ainsi un témoignage inédit sur le travail du premier architecte du roi, sur les relations qu'il pouvait avoir avec ses interlocuteurs, et sur son esprit d'invention et d'émulation, appliqué même à un chantier en apparence secondaire.

S'il n'a pu réaliser le sérail du cardinal Mazarin selon le plan qu'il avait initialement proposé, Le Vau a néanmoins engagé à Vincennes une réflexion spatiale et fonctionnelle dont on peut reconnaître l'aboutissement dans la construction, quelque cinq ans plus tard, de la Ménagerie de Versailles (fig. 10). Pour cette dernière, Le Vau reprit en effet en 1663 l'idée, seulement esquissée à Vincennes, d'un plan centré et de cellules rayonnantes, mais désormais ce n'était plus le spectacle qui se trouvait au centre de la composition, mais le spectateur : en l'occurrence, Louis XIV lui-même. C'est qu'à Versailles, il n'était plus question d'organiser des combats de bêtes féroces, à la mode antique ou renaissante, mais d'exposer des animaux rares et curieux, dans le cadre d'un bâtiment d'agrément, prototype des pavillons de zoo modernes. Par un significatif retour de balancier, le mouvement parti du *serraglio di San Marco* pour Vincennes en 1658 revint bientôt de Versailles jusqu'à Florence, où Côme III choisit dès 1677 de suivre le nouveau modèle français en établissant une ménagerie d'animaux exotiques dans le jardin de Boboli<sup>77</sup>.

---

<sup>77</sup> Sur la ménagerie de Côme III à Boboli, voir l'étude de Marco Masseti (« Dalla "turata..." », cit. [cf. n. 37]).

## ANNEXES

Liste des abréviations non développées dans les transcriptions italiennes et leurs traductions françaises :

<i>ser<sup>mo</sup> p<sup>ne</sup></i>	:	<i>serenissimo padrone</i>
<i>sig<sup>r</sup>, sig<sup>ri</sup></i>	:	<i>signor, signori</i>
<i>S. A., l'A. S. (S. A.)</i>	:	<i>Sua Altezza, l'Altezza Sua (Son Altesse)</i>
<i>S. E., l'E. S. (S. É.)</i>	:	<i>Sua Eminenza, l'Eminenza Sua (Son Éminence)</i>
<i>S. M<sup>ia</sup>, la M<sup>ia</sup> S. (S. M.)</i>	:	<i>Sua Maestà, la Maestà Sua (Sa Majesté)</i>
<i>V. S. I. (V. S. I.)</i>	:	<i>Vostra Signoria Illustrissima (Votre Seigneurie Illustrissime)</i>

### Annexe I

1658, 8 février. — Paris.

*Dépêche de l'abbé Pietro Bonsi à Giovan Battista Gondi.*

Arch. di Stato di Firenze, arch. medico del principato, filza 4660, fol. 697-703v.

*/fol. 697/* Comparvero sabbato passato a mezzogiorno in buona salute il sig<sup>r</sup> Ottavio Ricci e Francesco Giulioni, con le casse di cedrati e di vini [...]. Mi presentò il sig<sup>r</sup> Ricci la lettera di V. S. I. delli 28 di dicembre e conforme a */fol. 697v/* essa li ho ricevuti ambidui in casa e, doppo haverli fatti vestire modestamente secondo le loro condizioni, martedì doppo pranso li condussi a far reverenza al sig<sup>r</sup> cardinale, al quale in nome di S. A. palesai quanto mi commandava V. S. I. ; e poi li furono presentati li cedrati in numero di 68, facendo dui belli barili e li saggi delle varie sorti di vini di costì. Mostrò di gradire S. E. in estremo il favore che S. A. li faceva, non solo di haver mandato gente per il gusto di S. M<sup>ia</sup>, ma etiandio con regali così grati, dichiarandosi d'esser in possesso di ricevere delle grazie del ser<sup>mo</sup> padrone, per il quale conservava ogni stima et */fol. 698/* ossequio. Riferì però il tutto sempre al re, tanto in proposito della caccia de' leoni come de' cedrati e del vino, havendo S. E. serbato i cedrati in camera e detto che fra pochi giorni andrebbe a Vincennes con S. M<sup>ia</sup> e ci chiamerebbe questi mandati da S. A. e che li cedrati servirebbero per il re e la regina, che li amavano assai.

Considerò poi S. E. la pianta del seraglio, della quale per il minuto li diede precisa relazione il sig<sup>r</sup> Ricci, come della maniera di nutrir e far combattere li animali feroci il Giulioni, con molta sodisfattione di S. E., la quale prese anche gusto a ragionare */fol. 698v/* con il Giulioni per la sua franchezza. S'informò il sig<sup>r</sup> cardinale della buona salute del ser<sup>mo</sup> padrone e di tutta la ser<sup>ma</sup> casa, e di quella in particolare del ser<sup>mo</sup> gran principe <sup>78</sup> e come si trovava grande. Ci pregò poi S. E. di abboccarci con il sig<sup>r</sup> Colbert, suo maggiordomo, e di mostragli la pianta sudetta per aggiustare insieme quello si dovesse operare, e voltandosi a me mi disse : « Bisognerà pensare al mantenimento di queste persone che S. A. ha favorito di mandare », al che mi parve esser conveniente di replicare per questa prima volta che non occorre che S. E. si mettesse in pena, poiché S. A. mi haveva comandato di riceverli e trattenerli in casa mia quanto potessero */fol. 699/* contribuire al gusto di S. M<sup>ia</sup> et di S. E., la quale mi replicò : « Faremo quel che occorre fare », onde, se mi viene fatta istanza di mandarli in qualche luogo (il che forse non sarà), obedirò nella maniera che mi dice V. S. I. e darò loro quei documenti convenienti, se bene al sig<sup>r</sup> Ottavio non ne occorre somministrare, essendo avezzo a vivere nelle corti e che riesce molto disinvolto e già assuefatto all'aria di Francia e, trovandosi il Giulioni pratico di quanto possa desiderare S. M<sup>ia</sup>, spero con ragione che S. A. riceverà ogni sodisfattione di quella che, per mezzo loro, si procurerà a questa Corte ; et del tutto andarò puntualmente raggugliando V. S. I. di mano a mano. [...]

<sup>78</sup>

Côme de Médicis (1642-1723), fils de Ferdinand II et grand-duc à partir de 1670 sous le nom de Côme III.

*/fol. 700/* Nell'uscire dell'audienza del sig<sup>r</sup> cardinale Mazarino, andassimo subito dal suo maggiordomo, il quale, doppo qualche informazione, prese la pianta del serraglio per discorrerne con l'architetto e, come ci disse, per avvisarci quando S. E. desidererà che si trovino a Vincennes, il che attendiamo per servire S. E. [...]

## Annexe II

1658, 19 avril. — Paris.

*Dépêche de l'abbé Pietro Bonsi à Giovan Battista Gondi (traduction française).*

Arch. di Stato di Firenze, arch. mediceo del principato, filza 4660, fol. 826-830v.

Lundi dernier, le roi et monseigneur le cardinal s'étant transportés à Vincennes, on m'avertit que S. É. désirait que j'y menasse le jour suivant le sieur Ottavio Ricci et Giulioni, parce que S. É. avait choisi ce moment pour discuter et décider du sérail projeté. On ne manqua pas d'obéir en tout point et d'aller avec le sieur Colbert et l'architecte, comme nous le fit ordonner S. É., rechercher dans le parc le terrain le plus approprié pour y bâtir le sérail. Il s'en trouva un qui se trouvait à proximité de certains corps de ferme où S. É. fait entretenir toute sorte d'animaux domestiques, tels que faisans, veaux de lait etc., à distance d'un mille du château de Vincennes, exposé au levant et à couvert du vent, caractéristiques nécessaires en ce climat. Ces messieurs, ayant eu le temps de regarder et d'examiner le plan du sérail de Florence et étant dans l'idée de le bâtir avec la moindre dépense possible, nous dirent qu'ils supposaient que celui-là avait été bâti en la forme et aspect qu'il se trouve à présent parce qu'il est situé en un lieu contraint d'un côté par la rue, de l'autre par l'église et le jardin des écuries, et qu'ils jugeaient donc qu'en le faisant en rase campagne, ils pouvaient le bâtir d'une autre forme, pourvu que l'on fit tout ce que les personnes envoyées par S. A. trouveraient nécessaire pour les chasses d'animaux. Après de nombreuses considérations et les informations prises du sieur Ricci et de son compagnon, l'architecte fit quelque dessin de la manière dont il pensait de faire le bâtiment, qui est la suivante : il compte mettre au milieu du sérail le pré des chasses et, de chaque côté trois salles, pour pouvoir enfermer douze animaux ; à chaque angle, une petite maison pour les gardiens et un escalier pour monter à la galerie qu'ils entendent faire autour du théâtre. De cette manière, ils croient que la dépense serait beaucoup plus modérée et l'aspect, plus beau, estimant qu'il est égal de faire sortir les animaux directement depuis leurs salles dans l'arène et de les faire passer avec peine par le couloir qui se trouve sur le plan envoyé par V. S. I. On fit de nombreuses réflexions sur cette esquisse et on envisagea de nombreux inconvénients, aussi fut-il résolu que l'architecte ferait un plan du sérail selon son idée et qu'il me le confierait ensuite, afin que ces personnes envoyées par S. A. y réfléchissent, pour le corriger et ne pas faire un bâtiment qui se révèle inutile à l'usage qu'on lui destinait. Une fois que cela sera fait, je pourrai donner plus de nouvelles à V. S. I., à laquelle je me contente de dire sur ce point que nous laisserons ces messieurs faire toute chose à leur manière, ainsi qu'il convient, hormis celles qui seront jugées absolument nécessaires pour le plaisir de ces chasses.

Après que l'on eut pris les mesures du terrain, monseigneur le cardinal Mazarin arriva et il se promena quelque temps, s'étant contenté d'apprendre en général ce qui avait été fait et résolu ; il me demanda si cela gênerait S. A. que le sieur Ottavio Ricci restât pour diriger le sérail jusqu'à ce que celui-ci fût réalisé et je répondis à S. É. que, puisque S. A. avait envoyé ces deux hommes à cet effet et qu'elle avait ordonné à Giulioni de rester ici pour gouverner les animaux, elle ne pouvait qu'être satisfaite si S. É. en décidait ainsi. À ce moment-là arriva le roi et S. É. me laissa, en me témoignant de rester obligée pour tant de courtoisies reçues du patron sérénissime. De ce qui m'a ensuite été indiqué par le sieur Colbert et d'autres, j'ai pu comprendre que l'on travaillera de toute manière au sérail et que l'on aura à cœur que les personnes envoyées par le patron sérénissime aillent à Vincennes une ou deux fois par semaine pour avoir l'œil à l'ouvrage et donner leur avis. Entre-temps, on s'appliquera à rendre les quelques animaux qui s'y

trouvent plus farouches, afin qu'ils soient plus plaisants, la saison de la campagne passera, arriveront d'autres animaux et, au retour de S. M., qui a ordinairement lieu à la fin octobre, tout sera en ordre pour lui faire voir deux ou trois chasses, et à ce moment-là le sieur Ricci sera libre de s'en retourner à Florence, si S. A. n'en ordonne pas autrement, et Giulioni de même, si on ne lui dit pas de rester ici, ce pourra survenir très aisément, puisque l'homme qui a aujourd'hui la charge des animaux ne s'y entend point du tout. On nous a fait voir deux lionnes, trois ours et deux aigles, tous fort mal tenus et mal nourris, dans les locaux si resserrés qu'il est nécessaire de les maintenir attachés. L'homme qui les gouverne reçoit pour tous les animaux et pour lui-même 8 livres tournois par jour, mais, puisque S. M. a résolu de faire la dépense du séraïl, il faudra bien qu'elle fasse aussi celle de l'entretien des bêtes avec la nourriture telle qu'on la donne en notre pays, ce qui a bien été indiqué, afin que l'on ne pût se plaindre d'avoir attendu que le séraïl fût fait pour le dire.

Monseigneur le cardinal Mazarin ayant dîné avec S. M., il me fit présenter ses excuses de ne m'avoir pas fait appeler, mais le sieur Colbert voulut bien nous retenir à dîner et S. É. elle-même nous fit porter des plats servis à la table de S. M.

### Annexe III

**1658, 20 juillet. — Paris.**

*Devis et marché de maçonnerie pour la construction du séraïl de Vincennes.*

Arch. nat., Min. central, ét. XCV, 25.

Devis des ouvrages de maçonnerie nécessaire à faire de neuf pour la construction de plusieurs petites loges, vaultes et court séparée propre à loger plusieurs animaux, en forme de serrail, le tout suivant les desseins qui pour ce en ont été faits et des matières et mathériaux cy-après déclarez, ainsy qu'il ensuict.

Premièrement seront fondez tous les murs marquez au dessein, le tout jusques à vif fonds, maçonné de moison et mortier fait de chaux et sable, des espoisseurs, sçavoir tous les murs de closture de deux pieds d'espoisseur, et ceux des loges où doibvent estre des retombées de vaultes de deux piedz et demy pour estre eslevez au-dessus dud. rez-de-chaussée à deux piedz, et les murs de closture et de reffand à dix-huict pouces. Touttes les portes et petites croisées généralement seront de pierre dure, fermé[es] d'une seule pièce de grande dalle, et seront observée[s] les tranchées pour mettre les coulisses des cataractes, lesquelles se lèveront par le hault dans les espoisseur des murs en forme de chausse-trappe ; tous lesd. murs seront enduictz de plastre des deux costez aux trois cours des tiges et dans-œuvre de tous les logemens, et crépis de chaux et sable en touttes les aultres cours, excepté au murs du pré de la chasse, que lesd. murs seront enduictz de plastre.

Plus seront faictes touttes les vaultes des petites loges marquées aud. desseing, lesquelles seront de moison et plastre ; remplir les reins avecq mortier fait de chaux et sable, et enduicts par dessoubs aveq des petis jours au millieu sy besoing est, lesquels seront en châsis de pierre en forme de pierre de regard, et seront six desdites petites loges, où doibvent estre les tiges, touttes revestues de pierre dure au pourtour des quatre murs en deux assizes de hault. Seront aussy observés les petis fourneaux, lesquels seront maçonnez de bricque au pourtour tant des murs que volute ; les portes et ouvertures dans les petites loges pour y donner de la chaleur seront aussy de pierre de taille.

Plus seront enduis et hourdez tous les escalliers, planchers et cloisons des loges du roy et coridor, le tout avecq bon plastre et plastras, enduits des deux costez ; le plancher de ladicte loge du roy et des trois corridors seront carelez de terre cuitte avecq lesd. escalliers ; le reste sera enduit de plastre.

Plus seront faicts tous les scellemens des portes nécessaires comme aussy des coulices et de toutes sortes de barres de fer qu'il conviendra, tant pour lesdites petites loges que pour les fourneaux et autres lieux où il en sera nécessaire.

Plus seront faicts les logemens des gouverneurs à l'entrée de la porte, avecq les murs de closture de la court, portail et logement du portier de la grande porte du parc de Vincennes, suivant les plans et des façons qui seront ordonné, le tout maçonné de moison et mortier, fondé jusques à vif fonds, les murs enduictz dans-œuvre et crespis par dehors ; les portes, croisées, planchers et cheminées seront de plastre ; faire tous les scellemens bien et deument comme il appartient.

*Marché entre Claude Dublet, juré du roi ès œuvres de charpenterie à Paris, demeurant rue des Minimes, paroisse Saint-Paul, et Charles Thoison, maître maçon à Paris, demeurant rue du Roi-de-Sicile, paroisse Saint-Paul, d'une part, et le cardinal Mazarin, représenté par Jean-Baptiste Colbert, intendant général des maison et affaires du cardinal, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, moyennant 15 l. t. la toise de grosse maçonnerie et de fouille de terre, 10 l. t. la toise d'enduit et de lambris de plâtre, et la porte du parc selon l'évaluation qui en serait faite. Les dessins paraphés ne varietur ont été laissés à J.-B. Colbert.*

*Fait et passé à Paris, en la maison de J.-B. Colbert, le 20 juillet 1658 avant midi.*

*Signé « Colbert », « Dublet », « Thoison », et des notaires « Moufle » et « Le Fouyn ».*

## **Annexe IV**

### **1658, 6 novembre. — Paris.**

*Devis et marché de couverture pour la construction du séraïl de Vincennes.*

Arch. nat., Min. central, ét. XCV, 25.

Devis des ouvrages de couverture nécessaires à faire pour le céraïl que monseigneur l'éminentissime cardinal Mazarini fait construire de neuf au chasteau de Vincennes, proche la Mesnagerye.

Premièrement seront couvertz tous les combles et appentis dud. céraïl et autres bastimens deppendans d'iceluy, le tout avecq thuille de petit mousle qui se fait dans le pais. Fournir lad. thuille de la meilleure et plus cuite qu'il se trouvera, avecq la latte, cloud et plastre, comme aussy les festières sur lesd. combles bien maçonnez, et observer les jours des lucarnes, œils-de-beuf et autres qui seront nécessaires, ainsy qu'ils luy seront ordonnez, avecq tous les esgoutz et goutières.

Le tout comme il appartient, au dire d'ouvriers et gens à ce connoissans ; fournir ainsy que dict est de thuille de petit mousle, clouds, lattes, plastre et tous autres matereaux, peines d'ouvriers, chaffaudages, ustilz, ustancilz et toutes autres choses généralement quelconques ; à commencer à travailler ausd. ouvrages sur ce qui est posé de la charpenterye desd. combles dès ce jourd'huy, avecq nombre d'ouvriers suffisans, et continuer sans discontinuer au fur et à mesure que lad. charpenterye sera posée, pour rendre tous lesd. ouvrages faitz et parfaitz un mois après que lad. charpenterye sera entièrement achevée.

*Marché entre Robert Anglart, couvreur de maisons à La Pissote, et le cardinal Mazarin, représenté par Jean-Baptiste Colbert, intendant général des maison et affaires du cardinal, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, moyennant 7 l. t. la toise de couverture, à payer par Antoine-Hercule Picon, trésorier du cardinal.*

*Fait et passé en l'étude, le 6 novembre 1658.*

*Signé « Colbert », « R. Anglart » et des notaires « Le Vasseur » et « Le Fouyn ».*